

Accompagnement en équipe

En fonction du plan d'accompagnement validé ensemble, les séances se feront dans un lieu choisi à l'avance (conditions différentes pour les mineurs).

Ces séances se feront en équipe, il se peut néanmoins qu'en fonction des besoins et de la demande certaines séances se fassent en individuel.

Les séances n'ont pas de durée définie mais comptez entre 45 min et 1h30 en fonction de la demande et du travail à réaliser.

Leur nombre sera défini à l'avance.

Il sera demandé à l'ensemble de l'équipe de réaliser un suivi de son travail et de son avancement sur un support de son choix, ceci pour lui permettre de savoir où elle en est mais aussi pour retrouver des informations à des moments de besoins ponctuels.

L'objectif étant que l'équipe soit autonome dans sa pratique.